

Conditions générales relatives au service de placement fixe et aux ordres de recherches

1. Généralités

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos prestations. En vertu d'un mandat oral ou écrit, nous vous proposons des candidats potentiels. Les dossiers de nos candidats doivent être traités sous forme confidentielle et ne doivent pas être transmis à des tiers sans que nous en soyons informés. Au sens de la protection des données, les dossiers des candidats non pris en considération doivent être renvoyés à **BERIYTH recrutement** ou détruits.

2. Honoraires de placement

Si un rapport de travail d'un candidat prend effet dans les dix mois qui suivent l'envoi des dossiers de candidature, **BERIYTH recrutement** a droit à des honoraires de placement. Les conditions suivantes sont obligatoirement applicables dès que le client prend contact avec le candidat. En outre, le client s'engage à informer immédiatement **BERIYTH recrutement** dès qu'il aura convenu d'un engagement.

3. Conditions honoraires pour résultats positifs

Lors de l'engagement d'un candidat, les honoraires de placement se situent entre :

14%	jusqu'à un revenu annuel de CHF	75'000.-
16%	jusqu'à un revenu annuel de CHF	100'000.-
18%	jusqu'à un revenu annuel de CHF	125'000.-
20%	à partir d'un revenu annuel de CHF	125'001.-

La facturation a lieu à la conclusion du contrat et le montant dû est payable dans un délai de 30 jours. Les honoraires pour les candidats placés à temps partiel ayant un taux d'emploi inférieur à 80% s'élèvent en règle générale à 16% du revenu annuel (y compris 13^{ème} salaire, gratification, commissions, primes ou autres éléments constitutifs du salaire). Les honoraires s'élèvent au minimum à CHF 4'000.- par placement. La taxe sur la valeur ajoutée est indiquée séparément et ajoutée au montant facturé.

4. Responsabilité

La prestation de services de placement de personnel de **BERIYTH recrutement** ne remplace pas l'examen approfondi du candidat par le client. Le client assume l'entière responsabilité de la conclusion du contrat de travail. **BERIYTH recrutement** ne peut être tenue responsable.

5. Permis et for

BERIYTH recrutement confirme posséder l'autorisation valable prévue par la LES. Le for se situe à 1907 Saxon.